

## 101<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil de l'OIM

Genève, 27 – 30 novembre 201

Déclaration de l'Algérie

Débat général

M. le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la présente session du Conseil.

Je voudrais remercier le Directeur général M. William Lacy Swing pour son excellent rapport au début de nos travaux et surtout pour son leadership à la tête de l'OIM.

M. le Président,

Le nombre de migrants internationaux, comme l'a souligné le Directeur général, n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. Les causes d'un tel phénomène, multiples et évolutives, relèvent aussi bien de la précarité des situations socio-économiques que des catastrophes naturelles ou des conflits.

A l'évidence, cette mobilité peut être bénéfique lorsqu'elle est bien gérée. La promotion des échanges humains a le potentiel d'offrir des avantages aussi bien aux pays d'origine que pour les pays de destination.

La migration irrégulière continue à être pour nous une source de préoccupation. Il y a lieu de promouvoir, en la matière, la mise en place d'instruments de coopération bilatérale et régionale efficaces fondés sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Il est tout aussi important que l'encadrement de ce phénomène soit assuré conformément aux normes universellement admises. Nous pensons notamment à la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles qui constitue un instrument important pour le traitement, le bien-être et les droits humains des migrants, pourtant de nombreux pays n'ont pas jugé utile de la ratifier.

**M. le Président,**

Etant un pays d'origine, de transit et de destination, l'Algérie est partie prenante dans toute coopération au niveau des mécanismes de dialogue des pays méditerranéens que des fora africains et européens pour ancrer la problématique de la migration internationale dans celles des droits de l'homme, du développement et de la libre circulation des personnes, comme l'atteste la prise en charge adéquate des personnes qui pour des raisons économiques ou écologiques trouvent accès en Algérie. Nous pensons plus particulièrement aux personnes déplacées en provenance de la région du Sahel.

Au niveau bilatéral, une nouvelle dynamique caractérise les relations entre l'Algérie et l'OIM. Si la mise en place d'une représentation de l'OIM à Alger devrait intervenir dans un proche avenir, il reste que des domaines de coopération ont déjà fait l'objet d'un examen bilatéral préliminaire à l'issue d'une mission d'experts de l'OIM, en mars dernier, jettent les bases d'échanges fructueux, comme c'est le cas de l'assistance technique de l'OIM dans la mise à niveau de notre législation nationale en matière d'asile.

M. le Président,

Nous sommes très satisfaits de l'action entreprise par l'OIM dans le domaine migratoire au vu du nombre et de la complexité des situations d'urgence survenues dans plusieurs régions du monde.

La mise en place d'un cadre opérationnel dans les situations d'urgence est opportune et constitue certainement un outil flexible pour répondre efficacement aux crises humanitaires. L'OIM doit s'assurer que la mise en œuvre de ce cadre n'engendre pas des coûts supplémentaires ou des pressions sur sa structure de base.

Il serait utile de faire progresser la prise en compte de l'expertise et de la logistique de l'OIM où cela est pertinent et en particulier dans les agendas des principales agences du système des Nations Unies ou des institutions internationales. Nous pensons notamment au Deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévu à New York en 2013.

Nous nous félicitons des réaménagements structurels proposés dans le budget-programme 2013, notamment la désignation du bureau de l'OIM en un bureau régional. Nous comprenons les motivations de l'Administration dans l'établissement d'un budget administratif sur la base d'une croissance nominale zéro, mais nous ne devons cependant pas perdre de vue les limites que cela pourrait avoir sur la croissance de l'Organisation sur le long terme.

Nous sommes encouragés par les progrès réalisés par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. La question cruciale du financement de la structure de base de l'OIM doit demeurer une priorité pour le groupe.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois exprimer la disponibilité de l'Algérie de contribuer pleinement au renforcement de l'OIM.

Je vous remercie